

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté modificatif du 22 octobre 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Tarn Aveyron

NOR : JUSF2428735A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse du Tarn Aveyron

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Tarn Aveyron ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Tarn Aveyron ;

Vu l'arrêté modificatif du 15 septembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Tarn Aveyron ;

Vu le mail de démission de Mme Amélie MANCA en date du 3 septembre 2024 et le mail de confirmation de la CGT PJJ en date du 18 octobre 2024 relatifs à la modification des représentants en CSA DT 81-12 pour leur organisation syndicale ;

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Tarn Aveyron les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires : Madame Aline BEAUDUCEL
Madame Louisa KAOUANE
Madame Annaïck MOREL

Suppléants : Madame Anne-Sophie LUET
Madame Delphine LOUGE
Madame Sophie GALINIER

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaires : Monsieur Pierre ALAYRANGUES

Suppléants : Madame Virginie RAYNAUD-MARTINS

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Ludivine PION

Suppléants : Madame Virginie COUFFIGNAL

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

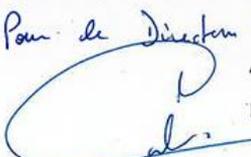
Article 3

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Tarn Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 Octobre 2024

**Le directeur territorial de la PJJ du
Tarn Aveyron**

M. Lionel URLI

Pour le Directeur territorial.

Alexandre CORDESSE
Directeur Territorial Adjoint
DTPJJ Tarn-Aveyron